

25 juillet 2017,

Conseil municipal de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275 rue Notre-Dame Est,
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Acquisition du site de l'ancien Fort-Lorette par la Ville de Montréal

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Action Patrimoine souhaite remercier les élus de la Ville de Montréal pour avoir pris la décision de protéger le site de l'ancien Fort-Lorette et de garantir l'accessibilité du lieu au public. Lors de notre dernière correspondance du 13 juin dernier, nous vous demandions de reconnaître les qualités patrimoniales du site et de faire en sorte que le rapport des fouilles archéologiques menées au printemps sur le terrain soit rendu public. À ce sujet, nous tenons à saluer l'intention annoncée par le maire Denis Coderre de réaliser sur le site un centre d'interprétation en collaboration avec des experts en archéologie.

La présence de vestiges parmi les plus anciens de l'île de Montréal, associés notamment à l'œuvre des Sulpiciens, méritait en effet un geste fort de la part de la Ville. La proximité de l'église de la Visitation, la plus ancienne de Montréal, et la localisation du terrain dans le site du patrimoine de l'Ancien Village du Sault-au-Récollet justifiait encore davantage cette intervention.

Action patrimoine demeure disposé à participer à ce projet de mise en valeur du site du Fort-Lorette avec les différents acteurs du milieu. Veuillez agréer, monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers, l'expression de mes sentiments distingués.



Émilie Vézina-Doré
Directrice générale

Au nom du comité Avis et Prise de Positions.

C.C. :

Valérie Nadon, coprésidente, Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville

Vincent Garneau, coprésident, Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville

Le contenu des avis relève du comité Avis et prises de position (APP) qui a pour mandat de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation du patrimoine bâti et des paysages culturels.

Composé d'au moins cinq professionnels (urbanisme, architecture, histoire et patrimoine, pour plusieurs membres du conseil d'administration), ce comité se réunit chaque mois. Les dossiers priorités ont soit valeur d'exemple soit découlent d'une situation faisant craindre une perte imminente.

Par souci de transparence, nous publions les avis et prises de position sur notre site web quelques jours seulement après l'envoi au destinataire.